



Certificats de vérification électroniques : FAQ

Plusieurs personnes peuvent-elles se connecter avec le même mot de passe ?

Oui. Toute personne connaissant le nom d'utilisateur et le mot de passe peut accéder aux données.

Puis-je autoriser d'autres utilisateurs à accéder à mon compte ?

Oui. L'utilisateur est seul responsable de son nom d'utilisateur et de son mot de passe.

D'autres utilisateurs peuvent-ils consulter mes certificats de vérification électroniques ?

Seules les personnes se connectant au moyen d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ont accès aux certificats de vérification électroniques. Si l'utilisateur transmet son nom d'utilisateur et son mot de passe, il est seul responsable.

Quand le certificat de vérification électronique est-il valable ?

Le certificat de vérification électronique est valable à partir du moment où il est déposé sur le serveur de METAS.

Le certificat de vérification électronique doit-il être imprimé ?

Non. Il peut être imprimé, mais est uniquement valable sous sa forme électronique.

Pendant combien de temps les certificats de vérification électroniques sont-ils accessibles ?

METAS ne supprime aucun certificat de vérification électronique, mais ne garantit pas leur archivage. L'archivage des certificats de vérification électroniques relève de la responsabilité des utilisateurs.

J'ai oublié mon mot de passe ou alors il ne fonctionne pas. Que dois-je faire ?

Adressez-vous au service d'assistance informatique (Helpdesk) de METAS.